

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du LUNDI 26 MAI 2025 à 20h30

Le 26 mai 2025 à 20H30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BŒUF, Maire.

Étaient présents : MM BŒUF Pascal ; LAFOND Anne-Marie ; GASTARD Patrick ; BOINOT Florence ; PIERRON Pierrette ; LOISEAU Laurent ; PEROTEAU Christelle ; BONNARDEL Isabelle ; ARRIVÉ Bruno ; BRETON Pierre-Yves ; GRANGE Cécile ; LACOUX Jean-Marc

Absents : DEZON Marie-Pierre ; BOUCHAUD Thomas ; NICOLAS Marie-Noëlle (Proc à P PIERRON)

Secrétaire : LAFOND Anne-Marie

Présents : 12 Représenté(s) : 1 Absents : 3 Votants : 13

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20H30.

1- Désignation du/de la secrétaire de séance = **LAFOND Anne-Marie**

2- Approbation du compte-rendu de la dernière séance = **13 POUR**

3 - Modification simplifiée du PLU à finaliser par la CC Val de Charente = **13 POUR**

Le Conseil Municipal avait pris la décision de modifier le PLU de la Commune pour l'assouplir au niveau du Lotissement des Bosquets (concernant la surface de 10 000 m²). Cependant, et après discussion avec la CC Val de Charente, nous nous sommes aperçus qu'il manquait une délibération, celle prise le 23 mars 2022 ne suffisant pas.

Puisqu'il nous est remonté l'information que 3 ans après, la commune ne peut plus rien faire, étant donné que la CC Val de Charente travaille à la création d'un PLUi. C'est pourquoi, le Conseil Municipal doit prendre la décision de transférer la fin de procédure de modification simplifiée à la CC Val de Charente. Mme Rivet, du service urbanisme de la CC Val de Charente, va faire le nécessaire via le Géoportail.

4- Ressources Humaines : au 1^{er} juin nouveau contrat adjoint administratif = **13 POUR**

Lors de sa séance du 20 mars dernier, le Conseil Municipal a décidé de créer un petit contrat pour un accroissement temporaire d'activité, jusqu'au 31 mai 2025. Cependant, ce type de contrat ne peut pas dépasser un an, ni être renouveler. C'est pourquoi, il convient de créer un nouveau contrat « remplacement sur emploi permanent », pour Mme Soumagne qui prendrait effet du 1^{er} juin 2025 au 30 septembre 2026 – à 28 h, avec une nouvelle fiche de poste à valider et formations.

5- Fond de Concours avec le SDEG16 pour les travaux Rue des Martuchauds = **13 POUR**

Suite aux travaux Rue des Martuchauds, pour la modification du carrefour entre la RD 9 et RD 19, l'effacement des réseaux doit être fait et un fonds de concours mis en place avec le SDEG16.

Proposition : Montant total des travaux TTC = 19 800 € (16 500 € HT + 3 300 € TVA)

Financement du SDEG 16 à 35% du HT + TVA = 9 075 €

Contribution de la commune à 65% HT = 10 725 €

6- FDAC 2025 = **13 POUR**

Décision concernant la réfection des voies communales – devis pour un montant de 39 497.12 € TTC pour 9 chantiers. Il avait été budgétisé 30 000 €.

7- Convention avec le Conseil Départemental pour les travaux Rue des Martuchauds = **13 POUR**

Convention définissant les conditions d'entretien des équipements de voirie. L'entretien de toutes les plantations restera à la charge de la Commune.

8- Convention avec l'ADANC à renouveler pour l'occupation de la salle des fêtes = 13 POUR

Comme l'an passé, l'association souhaite revenir à Villefagnan, pour ses séances les lundis et mercredis après-midi jusqu'en début de soirée, à la salle des fêtes. Il faut également rajouter un nouveau créneau : le mercredi de 15H30 à 16H30.

9- Subventions scolaires = 13 POUR

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les demandes des Directeurs de l'école élémentaire de Villefagnan et de l'école maternelle du Sacré Cœur de Ruffec, sollicitant des aides pour les familles de Villefagnan dont les enfants auront participé à un voyage scolaire :

- Pour un séjour à St Lary, du 2 au 10 juin 2025 (école primaire Villefagnan) : 19 élèves prévus (Coût total /enft : 693 € et demande de l'école de 261€/enft/Cne, soit un total de 4 959 €).
 - Pour un voyage au Loup Garou, du 30 juin au 1^{er} juillet 2025 (école maternelle Ruffec) : 1 élève prévu
- Le Conseil Municipal décide d'accorder une aide correspondant à 15 % du coût total du séjour, sur attestation de participation des élèves délivrée par l'établissement, soit :

établissements	séjours	coût total		VOTE
École St Exupéry	Voyage à St Lary	261.00 €	4 959.00 €	13 POUR
établissements	séjours	coût total	subv / élève 15 %	
École Maternelle Sacré Cœur	Séjour Loup Garou	130.00 €	19.50 €	13 POUR

10- Convention d'utilisation du minibus par les associations (+ état des lieux) = 13 POUR

Le minibus servait à l'ALSH. Une demande de prêt a été faite pour le Club de rugby. Il faut donc prévoir un carnet de bord fait par un agent au départ du véhicule et à l'arrivée de celui-ci.

Faire un article 6 à la convention présentée pour définir la clause d'annulation si toutefois il y a abus excessif du véhicule.

Dans la convention, rajouter que le prêt du véhicule est prévu pour les associations de Villefagnan.

11- Devis :

- Pour la sécurisation : abattage de peupliers à côté de l'ALSH : 13 POUR

SASU Damien Espace Vert de La Faye pour 4 560 € TTC pour 8 arbres. La prestation sera faite avant fin juillet. Par contre, il faut faire contrôler par l'entreprise deux arbres qui représentent peut-être un danger.

- Réfection peinture du monument aux morts : Lemarchand Peinture à 1 980 € TTC 13 POUR

12- Informations et questions diverses

- La prochaine réunion de Conseil aura lieu le mercredi 25 juin à 20H30.
- Pour la maison de Jack Duvivier, Rue du Puits Gilbert, demande du passage d'un huissier : dossier suivi par Laurent Loiseau et Cécile Grange.
- Bulletin municipal : tous les articles demandés sont prêts, le comité de relecture a validé quelques articles.
- Le cinéma de plein air est annulé pour cette année.
- Remerciements pour le défi solidarité à la maison de santé : il y a eu plusieurs visites des personnes travaillant dans la santé. Possibilité de recrutement.

- Réunion le 23 juin avec la Traverse à la salle des fêtes, dans le cadre de Villages d'Avenir : il y aura deux ateliers :
 - offre locative
 - accompagner les commerces
- Concours de pêche : organisé par le Comité des Fêtes, aidé par la commune, le 11 octobre 2025.

Séance levée à 22H45

A handwritten signature in blue ink, appearing to be a stylized 'J' or a similar character, is placed here.
